



Assemblée générale

Distr. limitée
4 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Deuxième Commission

Point 110 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, présenté par le Président

1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
3. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement.
4. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement :
 - a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
5. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;



- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session;
 - h) Développement durable dans les régions montagneuses;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
7. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.
8. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2007-2016);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
10. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud en vue du développement.
11. Formation et recherche :
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

12. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale* :
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.
13. Vers des partenariats mondiaux.

* Pour les alinéas a), d) et e), voir séances plénières.

Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, l'alinéa b) intitulé « Assistance économique à certains pays ou régions » est renvoyé à la Deuxième Commission chaque année pour examen.

Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, l'alinéa c), intitulé « Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies », est renvoyé à la Deuxième Commission tous les trois ans pour examen. Le prochain examen aura donc lieu à la soixante-quatrième session.